

FRAIS DE SCOLARITE

Depuis la rentrée 2024, les établissements appliquent la **tarification solidaire**.

Retrouvez toutes les informations sur le site : nqai.fr/tarification-solidaire

Les **tarifs des repas** sont adaptés aux revenus **des familles**. Ce dispositif est basé sur un système de tranches tarifaires déterminées en fonction du quotient familial. Celui-ci est calculé à partir du revenu fiscal de référence annuel du foyer divisé par le nombre de parts fiscales. Les tarifs commencent à **2,30 euros pour la première tranche** et **5,50 euros** pour la dernière.

Sur la base du coût réel de production d'un repas de 9,50€			
Tranches tarifaires	Quotient familial annuel - Impôts	Tarifs du repas par forfait	Part de la prise en charge régionale
1	≤ 3 040€	2,30 €	75,79%
2	≤ 5 780€	2,40 €	74,74%
3	≤ 7 960€	2,50 €	73,68%
4	≤ 9 850€	2,60 €	72,63%
5	≤ 11 570€	2,70 €	71,58%
6	≤ 13 300€	2,83 €	70,21%
7	Non soumis à revenus	2,85€	70%
8	≤ 15 400€	3,25 €	65,79%
9	≤ 18 380€	3,85 €	59,47%
10	≤ 23 960€	4,75 €	50,00%
11	≥ 23 961 €	5,50 €	42,11%

Pour les élèves externes, le tarif appliqué sera de 5.55€ le repas

Comment bénéficier du tarif solidaire ?

Inscription obligatoire en ligne sur le site Tarification solidaire en Nouvelle-Aquitaine accessible à partir du 25 Août et jusqu'au 10 Octobre 2025

Munissez-vous de votre avis d'imposition 2025 (sur les revenus 2024)
Vous devrez renseigner votre numéro fiscal.



Le tarif maximal soit 5.50 € sera appliqué pour toutes les familles qui n'auront pas fait cette démarche

Prélèvements automatiques

- Remplir **impérativement** le **MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA** ci-joint
- FOURNIR LE **RIB** correspondant au compte à prélever
- **Ne pas oublier de signer**

Carte bancaire :

- Accessible depuis le site : <https://educonnect.education.gouv.fr>
Un identifiant et un mot de passe provisoire vous seront envoyés par l'établissement en début d'année, ou connexion par Franceconnect
- Créances payables par carte bancaire sur internet (restauration et voyages scolaires)
- Visibilité de l'ensemble des créances
- Minimum de paiement fixé à 1€
- Pas de frais bancaires

Chèques bancaires

- A l'ordre de **LP LES GRIPPEAUX**
- Si vous souhaitez bénéficier d'un échelonnement des paiements, un formulaire vous sera transmis **sur demande**
- Délais d'encaissement : 10 jours à 1 mois

Espèces

- Encaissement limité à 300 € (en application de l'article 1680 du code général des impôts)
- Un reçu vous sera délivré par l'établissement
- Règlement à la caisse du **LP LES GRIPPEAUX** de Parthenay ou à l'agence comptable au lycée Ernest Pérochon

Moyens de paiement à privilégier

CHOIX DU REGIME ET DU MODE DE PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES

Je soussigné(e) M. Mme _____

Déclare que mon enfant : _____

En classe de _____

Sera :

☐ Interne ☐ DP 3 jours ☐ DP 4 jours ☐ DP 5 jours ☐ Externe

Et je m'engage à régler les frais scolaires de mon enfant ,

☐ Par prélèvement mensuel (Remplir impérativement le mandat SEPA au dos de cette page)

☐ Par télépaiement (carte bancaire) sur le site : <https://educonnect.education.gouv.fr>

☐ Par chèque ou espèces une fois par trimestre

Date et Signature :

LES BOURSES

La demande de bourse nationale de lycée

Le droit aux bourses est étudié en fonction des revenus de l'année 2024 (avis d'imposition 2025). Le barème prend en compte le nombre d'enfants à charge.

Trois modalités de demande de bourses existent :

- Le consentement à l'étude automatique du droit à bourse : **complétez le document ci-dessous**
- Le service en ligne Bourses (à la rentrée)
- Le formulaire papier (à la rentrée)

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez **droit à une bourse pour son année scolaire**.

Pour cela, il vous suffit de remplir ci-dessous, **pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation**.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire.

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous ☐

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ / _ / _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ Commune de naissance* (4) :

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche

Nom de famille* (1) : Civilité* : Mme ☐ M. ☐

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : _ / _ / _ Pays de naissance* :

Département de naissance* (4) : _ Commune de naissance* (4) :

(1) Nom de famille : nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse

(3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

(4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : _ / _ / _

Signature :



DOSSIER INTENDANCE

2025-2026

LES FRAIS SCOLAIRES / LES BOURSES

- Dossier inscription au service de restauration-hébergement : **coupon réponse à compléter** (page 3)
- Fiche de renseignements « étude automatique droit à bourses » **à remplir** (page 4)
- Pièce à fournir **obligatoirement** : **RIB (relevé d'identité bancaire)**
- Mandat de **prélèvement SEPA** pour le paiement par prélèvement mensuel

IDENTITÉ

Formation :

Classe :

Nom de famille :

Prénom :

Sexe : F ☐ M ☐